



Conseil Citoyen de BOURG
09 mai -2023
Salle Polyvalente Benjamin Crémieux

Présents :

- Mmes, DUHAMEL, BATIER, DUTILLEUL, GEFFRAY
- Mrs : GAGNOULET, FAIVRE,

Ville de Narbonne :

- Elue référente CC BOURG : PELOFY-PONS

- Elu référent CDQ SUD : M. CALMON

- Chargé de Mission Démocratie Participative des CC et des CDQ : Mme KHADRI
- Directrice de projet « Action Cœur de Ville » : Mme MARTIN

Excusés :

Mmes MERIADEC, BARBANSON, HAUSER,
Mrs FOUCHER, ESCOURROU, NOEL, JOURNES

Ordre du jour : « La fermeture de la Rue du pont des marchands »

Pourquoi la fermeture ?

Comment la Ville peut-elle accompagner les commerçants, les propriétaires ainsi que les locataires ?

Le pont est-il classé ?

Questions diverses

Pourquoi la fermeture du pont des Marchands



Réponse Ville de Narbonne-Direction Action Cœur de Ville

Contexte :

Patrimoine emblématique et historique de Narbonne, artère commerciale dynamique de son cœur de ville, le pont des Marchands est un monument qu'il est essentiel de protéger et de valoriser. Consciente de cet enjeu majeur, et après plusieurs alertes concernant l'état dégradé de certains immeubles privés qui composent cette structure, **la Ville est mobilisée depuis plusieurs mois pour sauvegarder ce pont, en accompagnant les propriétaires et commerçants de ce site.**

Fin avril, un arrêté a imposé aux enseignes et aux habitants du centre de la rue du Pont des Marchands de quitter les lieux. Si la structure de l'ancien pont romain reste solide (sous les habitations), ce sont en effet les immeubles (sur le pont) qui présentent des fragilités, et donc un danger pour le public

Afin de disposer d'un diagnostic complet de l'état de la structure (immeubles privés, fondations), la Ville a sollicité, auprès du Tribunal administratif, la nomination d'un collège d'experts qui a procédé, depuis octobre dernier, à la visite de l'ensemble des immeubles concernés.

A la réception des rapports intermédiaires individuels, la commune a pris des arrêtés municipaux de péril imminent afin de prescrire aux propriétaires la réalisation de travaux urgents pour 18 bâtiments. De même, un rapport provisoire avait imposé à la commune la mise en œuvre de mesures conservatoires interdisant la circulation piétonne et fluviale sous le pont. L'ensemble des investigations menées sur les 27 parcelles de la rue du Pont des Marchands ont ainsi permis aux experts d'évaluer de façon globale l'état des constructions et l'observation de pathologies communes, dans un rapport général d'expertise .

Les conclusions de cette étude, détaillent de nombreuses fragilités structurelles de plusieurs bâtiments privés qui composent le pont, mettant en péril l'intégrité de l'ensemble de la structure : infiltrations par les toitures, pourrissement des planchers, champignons, insectes xylophages, délabrement... De multiples risques ont été identifiés par les experts, justifiant des prescriptions difficiles, mais obligatoires pour assurer la sécurité de tous.

Par conséquent, les règles suivantes, imposées par le collège d'experts, à appliquer

- fermeture du pont à toute circulation sur la portion centrale du pont ;
- fermeture de la navigation fluviale sous le pont ;
- sur la portion concernée par la fermeture, évacuation des commerces et des résidents.

Comment la Ville peut-elle accompagner les commerçants, les propriétaires ainsi que les locataires ?



Réponse Ville de Narbonne- Action Cœur de Ville

Outre l'impact financier pour les différents propriétaires du pont, ces décisions ont également **de lourdes conséquences sur l'attractivité commerciale** du cœur de ville. Plusieurs commerces sont ainsi concernés par des évacuations, tandis que la fermeture du pont va interrompre un important circuit de chalandise entre la place de l'Hôtel-de-Ville et la place des Quatre-Fontaines.

La Ville a déjà réuni les principaux acteurs de ce sujet lors d'une réunion qui s'est déroulée le mardi 4 avril. A cette occasion, de premières décisions leur ont été présentées pour les accompagner dans cette épreuve :

- pour les propriétaires, la Ville va jouer un rôle de coordination et d'accompagnement des travaux à mener, afin de faciliter les prises de décision et d'effectuer des travaux de confortation efficaces et pérennes.
- pour les commerçants, la Ville facilitera l'accès à la location de cellules commerciales en cœur de ville.

Le pont est-il classé ?



Réponse Ville de Narbonne- Action Cœur de Ville

Le pont n'est pas classé.

Question Diverses :

Chemin Saint Victor installation des gens du voyage, un membre du Conseil Citoyen de Bourg lors d'une promenade s'est fait agressé par deux chiens. Un courrier a été rédigé à l'attention de M. le maire le 25 avril



Réponse Ville de Narbonne - Adjointe au Maire

Mme PONS-PELOFY à ce sujet prendra attache auprès de la Police Municipale et de M. le Maire pour suite à donner.

Question Diverses Suite :

**Des difficultés pour circuler Rue Kruger (circulation à double sens)
Une fiche action a été transmise**



Réponse Ville de Narbonne - Adjointe au Maire

Mme PONS-PELOFY prend note des observations qu'elle transmettra à sa délégation Espace Public pour suite à donner

Mme DUTILLEUL signale que le bâtiment au 34 rue Mazagran, fait l'objet d'un arrêté de mise en sécurité mais celui-ci est actuellement habité, et de fait pense que l'arrêté n'est pas respecté. Mme KHADRI prendra attache auprès du service concerné.



Réponse Ville de Narbonne - Direction Hygiène et Salubrité

Cet immeuble est sous arrêté mais il n'y a pas de prescription d'interdiction d'habiter.

Nous serons en fin de délai en juin et une des locataires avec ses enfants va être relogée tout début juin.

Il restera une locataire en place et la procédure se poursuivra.

A titre indicatif toute procédure de « péril » ne signifie pas évacuation des immeubles, il y a en priorité des obligations de mise en sécurité et de travaux.

**PROCHAIN CONSEIL CITOYEN
LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023 - 18h30
SALLE POLYVALENTE BENJAMIN CREMIEUX**